

La mort de M. FRANCK

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Bruxelles, 31 décembre. — M. Louis Franck, gouverneur de la Banque nationale de Belgique, est décédé subitement au cours de sa nuit de jeudi au vendredi, dans son château d'Erbruggem, à Wynghem-les-Anvers.

Né à Anvers en 1861, ayant pu à l'âge de 18 ans quitter définitivement ses fonctions, le 31 décembre, jour de son décès, depuis quelque temps M. Franck a tenu un rôle important dans la vie publique en Belgique. Docteur en droit de l'Université de Bruxelles, il entra dans la vie économique et politique de la ville d'Anvers et il se consacra à s'y affirmer par ses personnalités les plus en vue. Il s'inscrivit au parti libéral et fut envoyé à la Chambre, avant la guerre, tandis que, préoccupé des questions maritimes, il devenait dans ce domaine, un spécialiste considéré.

Pendant la guerre, il occupa un rôle important de la province d'Anvers, devenant le chef de la commission chargée de l'approvisionnement de la colonie. Rentré au Parlement en 1918, le défunt fit partie du cabinet Delecroix, avec le portefeuille des colonies.

Après huit ans de politique, il fut nommé gouverneur de la Banque nationale. On sait la polémique violente que sa gestion a suscitée dans ces derniers temps et les critiques dont il fut l'objet. Des procès étaient en cours à ce propos et, à la demande, le défunt avait obtenu un congé de trois mois.

Il eut sans doute pu connaître les déceptions qu'il devait éprouver sa politique financière.

Son décès inopiné a causé dans tous les milieux politiques, économiques et financiers du pays, une émotion considérable.

Le drapau national, cravaté de deuil a été arboré à la Banque nationale de Bruxelles, et à toutes ses agences du pays.

Les derniers moments

M. Franck souffrait depuis plusieurs années d'une maladie de cœur sans aucun indice de gravité. Depuis deux ou trois mois une angine de poitrine s'était déclarée, alarmant sa famille. Jeudi, le défunt quitta Bruxelles pour retourner à son château d'Erbruggem, mais ce voyage le fatigua. Il ressentit une grande faiblesse cardiaque et un repos complet. Jeudi soir, vers 11 h., un médecin d'Anvers, en l'absence du professeur Demoor, qui le soignait, visita l'ancien ministre et mit la famille au courant de la gravité de l'état du malade. Dans la nuit de jeudi à vendredi M. Franck expira, et fut inhumé à Anvers.

La carrière du défunt

M. Franck avait fait à l'Athénée d'Anvers de brillantes études. Il avait fréquenté les cours de la Faculté de droit à l'Université de Bruxelles.

En 1902, M. Franck s'accorda avec MM. Huyman et Van Cauwelaert, réclama la flamandisation de l'Université de Gand. C'est lui qui, en 1914, déposa la proposition de loi sur la création d'une Université flamande.

Lorsque la guerre éclata, M. Franck se trouva au Katanga. Il revint en Belgique, et fut nommé ministre des Colonies et de la déportation à Collin-Schloss. Libéré à l'armistice, M. Franck entra le 21 novembre 1918 dans le cabinet Delecroix, comme ministre des Colonies et de ce titre, il créa l'Université coloniale d'Anvers.

Sous le gouvernement Poulet-Vanderweide, il intervint notamment dans la discussion du projet sur la reorganisation de la Banque Nationale, dont il allait devenir le gouverneur en 1929.

Les condamnations

En l'absence de M. P.-E. Janson, Premier ministre, qui rentre aujourd'hui, à Bruxelles, le chef de son cabinet a adressé à Mme Louis Franck, ainsi qu'au conseil de régence de la Banque Nationale, les condoléances du gouvernement.

D'autre part, vendredi, à midi, au cours de la remise des diplômes aux membres du personnel communal qui comptent vingt-cinq années de services, M. Huyman, bourgmestre de la ville d'Anvers, a annoncé la mort de M. Franck et lui a rendu un chaleureux hommage.

Le taux d'intérêt des bons du Trésor est porté à 3,50 %

Paris, 31 décembre. — Le « Journal Officiel » publie aujourd'hui un arrêté du ministre des Finances, aux termes duquel le taux d'intérêt des bons du Trésor à un an échéance, émis pour les charges de la caisse des pensions de guerre, est porté de 3 à 3,50 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1938.

Le relèvement des allocations familiales dans le Nord

La Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales de la région de Roubaix-Tourcoing, 15, rue Faidherbe, a décidé de modifier la rectification suivante :

« Le nouveau barème des taux d'allocations familiales n'a pas en réalité été adopté définitivement par le Comité d'administration des Caisse de compensation. »

« Il s'agit simplement d'un vœu émis par le Comité et accepté en principe par les Caisse de compensation mais sans avoir de l'approbation de leur conseil d'administration. »

« D'autre part, il n'a été question en aucune façon, d'unifier le taux d'allocations familiales existant en Belgique et dans les autres pays. »

« Il n'y aura donc pas de modification au régime des allocations familiales (sauf exception pour certaines catégories particulières) en 1938. »

Avis aux assurés sociaux et aux employeurs

Le service régional des Assurances sociales de Lille communique :

« Chaque année, aux environs du Nouvel An, les assurés sociaux de la région de Lille sont avisés par le service régional des Assurances sociales d'un certain nombre de faits importants de leur situation sociale. »

« Le travail d'établissement de ces carnets pour 1938 par le service régional de Lille est à l'heure actuelle terminé. Cependant, ce travail n'est pas terminé. »

« P. T. T. et pour éviter de surcharger encore de distribution ces carnets, il est décidé que la distribution de ces carnets sera effectuée par le service régional des Assurances sociales. »

« Les employeurs sont donc priés de vouloir bien remettre à leur service régional des Assurances sociales, le duplicata de ces carnets, qui ne seront pas parvenus aux assurés qu'ils occupent. »

VOEUX POUR 1938

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Paris, 31 décembre. — Le président de la République a reçu samedi, à 11 h., les membres du corps diplomatique venus lui apporter leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année. M. Lebrun avait auprès de lui : MM. Chautemps, Debois, de Tessan ; les membres de ses maisons civiles et militaires.

Le discours du Nonce

Le doyen, Mgr Valerio Valeri, nonce du Saint-Siège, a prononcé le discours traditionnel. Il a évoqué notamment le succès obtenu par l'Exposition internationale de Paris et s'est plu à reconnaître que le rassemblement d'hommes et de forces internationales d'énergies nouvelles a provoqué au Nord, pas de vain pour une meilleure entente de toutes les nations et pour une meilleure compréhension de leurs besoins et de leurs aspirations.

« Que ces contacts se multiplient et qu'ils soient, que les cœurs et les esprits se désolent. Alors la nouvelle année verra se poursuivre ce nouvel ordre d'appellants les plus profonds sentiments de solidarité et de fraternité humaine. La France, toujours dévouée aux plus nobles inspirations, ne faillira pas, nous le savons bien, à sa tâche. Il m'est agréable de vous assurer que nos gouvernements sont décidés à ne rien négliger afin qu'une nouvelle atmosphère de confiance et de collaboration facilite la solution des problèmes qui se posent et nous achèment vers cette paix précieuse et féconde promise par le Ciel, en ces jours bénis, aux « hommes de bonne volonté. »

La réponse de M. Albert Lebrun

M. Lebrun, dans sa réponse, a remercié les membres du corps diplomatique pour l'assurance qu'il leur avait donnée que leurs gouvernements sont tous amis du succès et de la réalisation des conditions nécessaires à l'établissement d'une paix durable. Dans son inlassable effort vers la paix, il n'a cessé de reconnaître des obstacles. Mais ces épreuves mêmes incitent à rechercher les moyens qui permettront d'éviter le retour. La collaboration internationale est un de ces moyens. Ni pays n'attache plus de prix que la France à cette solidarité des nations.

M. Lebrun s'est également félicité du succès de l'Exposition, dont les membres du Corps diplomatique peuvent témoigner qu'elle fut un symbole de l'idéal de fraternité humaine auquel l'ourd tendre. « Je ne doute point, a dit le président en terminant, que ce même idéal n'inspire également l'action de tous les gouvernements qui visent le respect et l'équilibre de la paix. »

EN ALLEMAGNE

Le Führer demande à son peuple : De fortifier l'éducation nationale-socialiste. D'intensifier le plan de quatre ans. D'accroître la puissance militaire.

Berlin, 31 décembre. — La force militaire du troisième Reich constitue le leit-motiv du message adressé par le Führer-Chancelier au peuple allemand à l'occasion du nouvel an.

Après avoir célébré l'œuvre d'unification de l'Etat, accomplie par la révolution nationale-socialiste, le Führer déclare dans ce document :

« C'est dans la position du Reich en politique extérieure qu'on voit le mieux les changements réalisés depuis 1933. A ce moment, nous avons une nation puissante, respectée et privée de droit. Aujourd'hui, nous sommes un Etat fort, protégé par une grande armée à son service. Cette nouvelle puissance mondiale allemande, en s'unissant, à des amis forts, a contribué à créer un élément international d'ordre, sûr de lui, qui s'oppose aux agissements des forces obscures qui menaçaient de nous comme le ferment de décomposition des peuples et de Etats. La révolution judéo-bolchevique échouera contre cette nouvelle forme donnée à une véritable collaboration des peuples. »

Après avoir remercié le peuple allemand des efforts accomplis, le Führer conclut : « Rendre la nation plus forte dans tous les domaines de la vie, tel est le mot d'ordre. En politique intérieure il faut fortifier l'éducation nationale-socialiste, en économie politique : exécution plus intense du plan de quatre ans. Au point de vue de la politique extérieure, cela exige l'accroissement de ces forces militaires allemandes. Car c'est seulement si nous sommes forts que nous croyons pouvoir maintenir, à l'avenir, à notre peuple, par ce temps si troublé, ce bien qui nous apparaît comme le plus précieux entre tous : la paix. Car le redressement de la nation allemande s'est effectuée sans attaque vers l'extérieur, par la seule vertu de nos efforts à l'intérieur. Puisse en fin des temps, s'ouvrir à cette vérité contributive de leur côté à la solution pacifique, de ces problèmes qui ont dans la raison et dans le droit général, leur fondement objectif et moral. »

« Mais, quels que soient les exploits des hommes, ils ne pourront jamais pré-

Il faut choisir, dit M. Avenol, et l'anarchie internationale

Genève, 31 décembre. — M. Avenol, secrétaire général de la S.D.N., a lu à la Radio, à l'occasion du nouvel an, un message où il a déclaré « qu'à l'heure actuelle, il faut se rendre compte que le monde doit choisir non entre la S.D.N. et quelque autre système de relations internationales, mais entre la S.D.N. et une anarchie presque totale, combinée avec l'emploi de la force. »

Après M. Avenol, le général Smuts prit la parole à la Radio depuis l'Afrique du Sud. Il déclara qu'il était faux que le pacte de la S.D.N. ait été créé pour assurer la suprématie aux vainqueurs. Il a conclu en conseillant « de ne pas revenir à plusieurs générations en arrière. »

Les résultats du tirage de la loterie des Régions libérées

NUMEROS DU HAUT

Le numéro 076.567 gagne 1.500.000 francs

Les billets dont les numéros du haut reproduisent à une unité près immédiatement supérieure ou inférieure le numéro gagnant 1.500.000 francs, soit 76.566 et 76.568 gagnent 5.000 fr.

Le billet portant le numéro 151.174 gagne 750.000 francs.

Le billet portant le numéro 107.745 gagne 350.000 francs.

Le billet portant le numéro 110.862 gagne 250.000 francs.

Le billet portant le numéro 250.612 gagne 175.000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun 75.000 francs : 203.381 140.755 123.945 014.069

Les numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 201.311 173.385 207.208 217.391 093.221 111.703

Les numéros suivants gagnent chacun 25.000 francs : 203.866 190.794 287.502 203.856 190.874 287.492 203.876 190.804 287.512

Tous les billets se terminant par 2.811 gagnent chacun 10.000 francs.

Tous les billets se terminant par 341 gagnent chacun 2.500 francs.

Tous les billets se terminant par 57 gagnent chacun 500 francs.

Tous les billets se terminant par 7 gagnent chacun 55 francs.

NUMEROS DU BAS

Tous les billets se terminant par 95 gagnent chacun 125 francs

Tous les billets se terminant par 2.727 gagnent chacun 7.500 fr.

Le billet portant le numéro 33 347 gagne 200.000 francs.

LE PAIEMENT DES LOTS

Nous rappelons à nos lecteurs que tous les Centres régionaux de la Loterie des Régions Libérées paient à présentation jusqu'à 1.000 fr. les lots gagnés par les billets entiers ou les cinquièmes officiels et dans un très court délai nécessaire à la vérification, tous les autres lots.

Les succursales des banques centralisées continuent bien entendu à effectuer les paiements et la plupart des débiteurs de tabacs et banquiers remboursent désormais immédiatement les petits lots et peuvent accepter les autres à l'encaissement.

C'est là une facilité très importante, qui a été particulièrement appréciée par les nombreux gagnants de la Loterie des Régions Libérées après le tirage de la 1<sup>re</sup> série.

La signalisation autour de l'église Saint-Christophe, à Tourcoing



IDEAL-CHAUFFAGE S. A. - R. L. 114, Boulevard de la République, T. 936 F. LECORVOISIER, seul gérant à des conditions exceptionnelles MAISON DE COMMERCE 84697

Nous apprenons avec regret le décès survenu à Planarzon, du R.P. Paul Derby, de la Société de Jésus, missionnaire à Madagascar, et qui était bien connu dans notre région.

QUELQUES PLAQUES SIGNALISATRICES

Nous avons annoncé hier que l'administration municipale avait fait droit aux demandes de ses administrés concernant la signalisation autour de l'église Saint-Christophe. Voici le lampadaire supportant les plaques signalisatrices.

ANJOURD'HUI, SAMEDI 1<sup>er</sup> JANVIER

aujourd'hui : Circulation ; demain, saint Basile ; le 2 janvier, saint Étienne ; le 3 janvier, saint Jean-Baptiste ; le 4 janvier, saint Jean l'Évangéliste ; le 5 janvier, saint Paul ; le 6 janvier, saint Pierre ; le 7 janvier, saint Thomas ; le 8 janvier, saint Jacques ; le 9 janvier, saint Philippe ; le 10 janvier, saint André ; le 11 janvier, saint Mathieu ; le 12 janvier, saint Simon ; le 13 janvier, saint Jude ; le 14 janvier, saint Barthélemy ; le 15 janvier, saint Matthieu ; le 16 janvier, saint Jacques ; le 17 janvier, saint Jean-Baptiste ; le 18 janvier, saint Jean l'Évangéliste ; le 19 janvier, saint Paul ; le 20 janvier, saint Pierre ; le 21 janvier, saint Thomas ; le 22 janvier, saint Jacques ; le 23 janvier, saint Philippe ; le 24 janvier, saint André ; le 25 janvier, saint Mathieu ; le 26 janvier, saint Simon ; le 27 janvier, saint Jude ; le 28 janvier, saint Barthélemy ; le 29 janvier, saint Matthieu ; le 30 janvier, saint Jacques ; le 31 janvier, saint Jean-Baptiste.

Pharmacies de garde du samedi soir : 1. Pharmacie de la République, 12, rue de Valenciennes ; 2. Pharmacie de la Liberté, 10, rue de Valenciennes ; 3. Pharmacie de la Paix, 10, rue de Valenciennes ; 4. Pharmacie de la Justice, 10, rue de Valenciennes ; 5. Pharmacie de la Vérité, 10, rue de Valenciennes ; 6. Pharmacie de la Sagesse, 10, rue de Valenciennes ; 7. Pharmacie de la Modestie, 10, rue de Valenciennes ; 8. Pharmacie de la Pureté, 10, rue de Valenciennes ; 9. Pharmacie de la Simplicité, 10, rue de Valenciennes ; 10. Pharmacie de la Castité, 10, rue de Valenciennes ; 11. Pharmacie de la Chasteté, 10, rue de Valenciennes ; 12. Pharmacie de la Continence, 10, rue de Valenciennes ; 13. Pharmacie de la Tempérance, 10, rue de Valenciennes ; 14. Pharmacie de la Modération, 10, rue de Valenciennes ; 15. Pharmacie de la Réserve, 10, rue de Valenciennes ; 16. Pharmacie de la Prudence, 10, rue de Valenciennes ; 17. Pharmacie de la Diligence, 10, rue de Valenciennes ; 18. Pharmacie de la Soigneuse, 10, rue de Valenciennes ; 19. Pharmacie de la Prévoyance, 10, rue de Valenciennes ; 20. Pharmacie de la Vigilance, 10, rue de Valenciennes ; 21. Pharmacie de la Fermeté, 10, rue de Valenciennes ; 22. Pharmacie de la Force, 10, rue de Valenciennes ; 23. Pharmacie de la Vaillance, 10, rue de Valenciennes ; 24. Pharmacie de la Robustesse, 10, rue de Valenciennes ; 25. Pharmacie de la Santé, 10, rue de Valenciennes ; 26. Pharmacie de la Beauté, 10, rue de Valenciennes ; 27. Pharmacie de la Jeunesse, 10, rue de Valenciennes ; 28. Pharmacie de la Vieillesse, 10, rue de Valenciennes ; 29. Pharmacie de la Longévité, 10, rue de Valenciennes ; 30. Pharmacie de l'Immortalité, 10, rue de Valenciennes ; 31. Pharmacie de l'Éternité, 10, rue de Valenciennes ; 32. Pharmacie de l'Infinité, 10, rue de Valenciennes ; 33. Pharmacie de l'Incommensurable, 10, rue de Valenciennes ; 34. Pharmacie de l'Incompréhensible, 10, rue de Valenciennes ; 35. Pharmacie de l'Inconcevable, 10, rue de Valenciennes ; 36. Pharmacie de l'Inimaginable, 10, rue de Valenciennes ; 37. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 38. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 39. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 40. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 41. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 42. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 43. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 44. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 45. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 46. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 47. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 48. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 49. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 50. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 51. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 52. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 53. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 54. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 55. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 56. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 57. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 58. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 59. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 60. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 61. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 62. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 63. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 64. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 65. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 66. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 67. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 68. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 69. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 70. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 71. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 72. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 73. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 74. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 75. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 76. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 77. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 78. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 79. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 80. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 81. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 82. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 83. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 84. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 85. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 86. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 87. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 88. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 89. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 90. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 91. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 92. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 93. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 94. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 95. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 96. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 97. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 98. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 99. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 100. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 101. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 102. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 103. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 104. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 105. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 106. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 107. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 108. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 109. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 110. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 111. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 112. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 113. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 114. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 115. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 116. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 117. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 118. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 119. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 120. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 121. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 122. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 123. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 124. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 125. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 126. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 127. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 128. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 129. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 130. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 131. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 132. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 133. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 134. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 135. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 136. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 137. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 138. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 139. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 140. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 141. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 142. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 143. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 144. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 145. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 146. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 147. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 148. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 149. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 150. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 151. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 152. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 153. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 154. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 155. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 156. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 157. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 158. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 159. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 160. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 161. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 162. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 163. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 164. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 165. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 166. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 167. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 168. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 169. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 170. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 171. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 172. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 173. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 174. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 175. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 176. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 177. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 178. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 179. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 180. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 181. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 182. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 183. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 184. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 185. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 186. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 187. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 188. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 189. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 190. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 191. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 192. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 193. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 194. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 195. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 196. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 197. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 198. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 199. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 200. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 201. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 202. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 203. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 204. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 205. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 206. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 207. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 208. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 209. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 210. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 211. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 212. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 213. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 214. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 215. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 216. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 217. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 218. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 219. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 220. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 221. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 222. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 223. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 224. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 225. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 226. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 227. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 228. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 229. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 230. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 231. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 232. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 233. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 234. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 235. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 236. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 237. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 238. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 239. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 240. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 241. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 242. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 243. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 244. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 245. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 246. Pharmacie de l'Inimitable, 10, rue de Valenciennes ; 247. Pharmacie de l'Inimitable